

Lesquels ont signé, après
 lecture faite, le présent acte, qui a
 été fait double en leur présence et
 constaté suivant la loi, par nous
 Maire de la commune susdite, remplissant
 les fonctions d'officier public de l'Etat
 Civil. Le tout avec toutes expressions bon.

Séraphin Viel
 Gustave Turquier A Desquitar
 J. P.